

## Demander l'avis d'un médecin

Votre risque de contracter une maladie pendant votre voyage dépend de plusieurs facteurs : votre âge, votre état de santé actuel, votre situation vaccinale, votre itinéraire, la durée et le genre du voyage, les conditions sanitaires locales et les activités prévues (par exemple, visite de réserves naturelles, contacts avec des animaux, exposition à l'eau douce et relations sexuelles).

L'Agence de santé publique du Canada (ASPC) recommande vivement aux voyageurs, par l'entremise de son Programme de médecine des voyages, de faire mener une évaluation de risque personnel de **six à huit semaines avant leur départ**, en s'adressant à une clinique santé-voyage ou à un médecin. D'après les risques pour votre santé, le médecin pourra déterminer quels vaccins et traitements préventifs prescrire et quelles précautions vous devriez prendre pour ne pas tomber malade en voyage. Vous trouverez une liste des cliniques santé-voyage au Canada dans le site Web du Programme de médecine des voyages de l'Agence à l'adresse [www.santevoyage.gc.ca](http://www.santevoyage.gc.ca).

La Société canadienne de santé internationale offre également de l'information sur la santé en voyage (voir la section « Sources d'information »).

Consultez notre brochure intitulée *Bon voyage, mais...* pour en savoir davantage sur les vaccinations, l'immunisation des enfants, les maladies tropicales, les médicaments et le sida.